

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.12.2023

Numéro de version 2.0

Révision: 18.12.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit : Atmodex****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Emploi de la substance / préparation**

Produit biocide insecticide (TP18)

Produit pour nébulisation à froid et à chaud (HK-NK), usage professionnel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur / fournisseur :**

Kwizda Agro GmbH

Universitätsring 6, A-1010 Vienne

Service chargé des renseignements : Kwizda Biocides, E-Mail: regulatory@kwizda-france.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre antipoison de Paris, Tel : +33 (0)1 40 05 48 48

ORFILA (INRS) 01 45 42 59 59 (accès au centre antipoison le plus proche)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS08 GHS09

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu / récipient dans les containers appropriés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.12.2023

Numéro de version 2.0

Révision: 18.12.2023

Nom du produit : Atmodex

Informations supplémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

La vapeur peut irriter les yeux et le système respiratoire.

Peut former des mélanges explosifs au contact de l'air.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description :

Laque basée sur les substances actives cyperméthrine (3 g/L), d-tétraméthrine (2 g/L) et PBO (10 g/L)

Composants dangereux :

CAS: 51-03-6 EINECS: 200-076-7 Numéro index: 604-096-00-0 Reg.N°: 01-2119537431-46	butoxyde de pipéronyle Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335, EUH066	1,26%
CAS: 52315-07-8 EINECS: 257-842-9 Numéro index: 607-421-00-4	cyperméthrine STOT RE 2, H373; Aquatic Acute 1, H400 (M=100000); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100000); Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335 ATE: ETA oral: 500 mg/kg	0,38%
CAS: 1166-46-7 EINECS: 214-619-0 Numéro index: 607-728-00-3	d-tétraméthrine Carc. 2, H351; STOT SE 2, H371; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); Acute Tox. 4, H302	0,25%
Numéro CE: 926-141-6 Reg.N°: 01-2119456620-43	hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques Asp. Tox. 1, H304, EUH066	50 - 100%

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Après inhalation :

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.12.2023

Numéro de version 2.0

Révision: 18.12.2023

Nom du produit : Atmodex**Après contact avec la peau :**

Enlever tout vêtement souillé. Nettoyer la peau avec de l'eau et du savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver les vêtements souillés avant réutilisation.

Après contact avec les yeux :

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Recourir à un traitement médical.

Après ingestion :

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoison/un médecin.

En cas de vomissement spontané, garder la tête plus basse que les hanches afin de prévenir l'aspiration dans les poumons.

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente ou convulsive.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau : irritation , sécheresse , gerçure

Ingestion : nausées ou vomissements

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction :**

Dioxyde de carbone, poudre sèche, mousse ou eau pulvérisée.

Eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone, sable.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau (risque de contamination)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Dioxyde de carbone , monoxyde de carbone , hydrocarbures variés , Aldéhyde , suies.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité :**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire isolant autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques).

Autres indications

Evacuer la zone affectée.

Éviter le rejet des eaux d'extinction dans l'environnement.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Respecter les consignes de sécurité. Porter des vêtements de sécurité appropriés (voir rubrique 8).

Éloigner les personnes non protégées.

Éviter un contact direct.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.12.2023

Numéro de version 2.0

Révision: 18.12.2023

Nom du produit : Atmodex

Ne pas respirer les vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou dans les eaux de surface ou souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant incombustible (p. ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Nettoyer soigneusement les sols et les objets contaminés, en respectant les réglementations environnementales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir la rubrique 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Respecter les précautions d'emploi figurant sur les emballages. Suivre le mode d'emploi.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Éviter la formation d'aérosols. Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.

Se laver les mains avant les pauses et après manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Conserver le récipient d'origine, dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Éviter une exposition directe au soleil.

Indications concernant le stockage commun :

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Interdire l'accès aux enfants et aux animaux domestiques.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Stocker le produit en position verticale.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Utiliser seulement selon les instructions.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Il ya à prendre des mesures techniques appropriées pour assurer la concentration la plus basse possible dans l'air.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Éviter tout contact inutile avec le produit. Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.12.2023

Numéro de version 2.0

Révision: 18.12.2023

Nom du produit : Atmodex

Enlever tout vêtement souillé et les laver précautionneusement avant réutilisation.
Nettoyer soigneusement la peau après manipulation.
Prévoir une douche oculaire et des installations sanitaires près du lieu de travail.

Protection respiratoire :

En cas de ventilation insuffisante ou de formation de vapeurs/aérosols, porter un équipement de protection respiratoire appropriée.

Protection des mains :



Gants résistant aux produits chimiques (répondant à la norme EN 374)

Laver les gants après contamination. Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Matériau des gants

En raison de tests manquants, aucune recommandation sur le matériau du gant ne peut être fournie pour ce produit.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

En cas de contact par projection :

Caoutchouc nitrile , Épaisseur du gant > 0.38 mm , Temps de pénétration > 60 min

Néoprène , Épaisseur du gant > 0.75 mm , Temps de pénétration > 60 min

Exposition répétée ou prolongée :

Caoutchouc nitrile , Épaisseur du gant > 0.55 mm , Temps de pénétration > 480 min

Caoutchouc fluoré , toute épaisseur , Temps de pénétration > 480 min

Alcool polyvinylique (PVA) , toute épaisseur , Temps de pénétration > 480 min

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage :



Lunettes de sécurité avec protection latérale

Protection du corps :

Vêtement de travail de protection.

Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme :	Liquide
Couleur :	Aucune information.
Odeur :	Paraffinique
Point de fusion/point de congélation :	Non disponible.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	193 - 245 °C
Inflammabilité :	Non disponible.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.12.2023

Numéro de version 2.0

Révision: 18.12.2023

Nom du produit : Atmodex

Limites inférieure et supérieure d'explosion :	0,6 - 5,5 % (v)
Point d'éclair :	73 °C (ASTM D-93 / PMCC)
Température d'inflammation :	236 °C (ASTM E-659)
Température de décomposition :	Non disponible.
pH :	Non disponible.
Viscosité	
cinématique :	Non disponible.
Solubilité	
l'eau :	Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non disponible.
Pression de vapeur à 20 °C:	19 - 25 Pa
Densité à 20 °C:	792 kg/m ³ (ASTM D-4052)
Densité de vapeur relative :	Non disponible.
9.2 Autres informations	
Propriétés explosives :	Non disponible.
Point d'écoulement	-50 °C
Propriétés comburantes :	Non disponible.
Informations concernant les classes de danger physique	Pas pertinent.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue si le produit est utilisé en accord avec les spécifications.

10.4 Conditions à éviter Chaleur , flammes nues , étincelles et décharge électrostatique

10.5 Matières incompatibles

Acides forts, agents oxydants forts.

Eviter tout contact avec d'autres produits chimiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs DL/CL50 déterminantes pour la classification :

Aucune donnée n'est disponible concernant la préparation elle-même.

CAS: 51-03-6 butoxyde de pipéronyle

oral	DL50	4.570 mg/kg (rat) (OCDE 401)
dermique	DL50	> 2.000 mg/kg (lapin) (OCDE 402)
inhalatoire	CL50/4h	> 5,9 mg/l (rat) (OCDE 403)

CAS: 52315-07-8 cyperméthrine

oral	ETA	500 mg/kg
dermique	DL50	> 2.000 mg/kg (rat)
inhalatoire	CL50/4h	3,3 mg/l (rat)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.12.2023

Numéro de version 2.0

Révision: 18.12.2023

Nom du produit : Atmodex

CAS: 1166-46-7 d-tétraméthrine		
oral	DL50	1.050 mg/kg (souris)
dermique	DL50	> 2.000 mg/kg (rat)
inhalatoire	CL50/4h	> 1,18 mg/l (rat)
hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques		
oral	DL50	> 5.000 mg/kg (rat) (EPA OPPTS 798.1175)
dermique	DL50	> 2.000 mg/kg (lapin) (EPA OPPTS 840.1200)
inhalatoire	CL50/4h	> 5,28 mg/l (rat) (OCDE 403)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien : Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Pas de données spécifiques disponibles pour le produit. Toutes les données se réfèrent aux substances actives.

CAS: 51-03-6 butoxyde de pipéronyle	
CL50/96h	3,94 mg/l (Cyprinodon variegatus) (OCDE 203)
CE50/48h	0,51 mg/l (puce aquatique, Daphnia magna) (OCDE 202)
CE50/72h	3,89 mg/l (algue, Selenastrum capricornutum) (OCDE 201)
CSEO	0,18 mg/l (tête de boule, Pimephales promelas) (US EPA 72-4)
CSEO/72h	0,824 mg/l (algue, Selenastrum capricornutum) (OCDE 201)
CSEO/21j	0,03 mg/l (puce aquatique, Daphnia magna) (US EPA 72-4)
CAS: 52315-07-8 cyperméthrine	
CL50/96h	2,83 µg/l (truite arc-en-ciel, Oncorhynchus mykiss) (OCDE 210)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.12.2023

Numéro de version 2.0

Révision: 18.12.2023

Nom du produit : Atmodex

CE50/48h	4,7 µg/l (puce aquatique, <i>Daphnia magna</i>) (OCDE 202)
CE50/3h	163 mg/l (boues activées) (OCDE 209)
EbC50/96h	> 33 µg/l (algue, <i>Selenastrum capricornutum</i>) (OCDE 201)
CEr50/96h	> 33 µg/l (algue, <i>Selenastrum capricornutum</i>) (OCDE 201)
CSEO/21j	0,04 µg/l (puce aquatique, <i>Daphnia magna</i>) (OCDE 211)
CSEO/28j	0,01 µg/l (tête de boule, <i>Pimephales promelas</i>) (OCDE 210)
CAS: 1166-46-7 d-tétraméthrine	
CL50/96h	0,01 mg/l (poisson)
CE50/48h	0,11 mg/l (puce aquatique, <i>Daphnia magna</i>)
hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	
LL50/48h	> 1.000 mg/l (puce aquatique, <i>Daphnia magna</i>) (OCDE 202)
LL50/96h	> 1.000 mg/l (poisson) (OCDE 203)
CE50/72h	> 1.000 mg/l (algue, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) (OCDE 201)
NOELR/28d	0,173 mg/l (poisson)
NOELR/21d	> 1.220 mg/l (<i>Daphnia sp.</i>)
NOELR/72h	> 1.000 mg/l (algue) (OCDE 201)

12.2 Persistance et dégradabilité

Butoxyde de pipéronyle : pas facilement biodégradable (OCDE 301D)

Cyperméthrine : pas facilement biodégradable dans l'eau.

d-tétraméthrine : difficilement biodégradable ; photodégradable.

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques : facilement biodégradable (69 % , 28 jours , OECD 301F)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Butoxyde de pipéronyle : log Kow 4,8 (pH 6,5 ; OCDE 117), FBC 91 - 260 - 380 (OCDE 305E)

Cyperméthrine : faible potentiel de bioaccumulation (BCF < 500)

facteur de bioconcentration , FBC poisson (QSAR) : 417

coefficient de partage (n-octanol/eau) , log Pow : 5,55 - 5,83

d-tétraméthrine : non bioaccumulable ; coefficient de partage : 4,35

12.4 Mobilité dans le sol

Butoxyde de pipéronyle : faiblement à modérément mobile

Cyperméthrine : faible potentiel de mobilité ; adsorbée dans le sol.

Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques : Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol. Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Ne pas rejeter le produit non utilisé dans un évier ou des toilettes, éliminer les résidus par apport en déchèterie.

Catalogue européen des déchets 02 01 08: Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.12.2023

Numéro de version 2.0

Révision: 18.12.2023

Nom du produit : Atmodex**Emballages non nettoyés****Recommandation :**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ne pas réutiliser les emballages vides, mise au rebut des déchets conformément aux prescriptions locales.

Les emballages qui ne peuvent être nettoyés sont à éliminer comme le produit qu'ils ont contenu.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (cyperméthrine, d-tétraméthrine)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe	9 (M6) Matières et objets dangereux divers.
Étiquette	9

14.4 Groupe d'emballage

ADR III

14.5 Dangers pour l'environnement**Marquage spécial (ADR) :** Signe conventionnel (poisson et arbre)**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières et objets dangereux divers.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler)

: 90

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

"Règlement type" de l'ONU:	non applicable UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CYPERMÉTHRINE, D-TÉTRAMÉTHRINE), 9, III
-----------------------------------	---

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Ce mélange n'entre pas dans le champ d'application du règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ce mélange n'entre pas dans le champ d'application du règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants.

Ce mélange n'entre pas dans le champ d'application du règlement (UE) N° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ce mélange ne fait pas l'objet de dispositions particulières concernant la protection de la santé humaine ou de l'environnement au niveau communautaire.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.12.2023

Numéro de version 2.0

Révision: 18.12.2023

Nom du produit : Atmodex

Informations supplémentaires

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Indications complémentaires

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008: Méthode de calcul

Date de la version précédente: 30.08.2019

Acronymes et abréviations

- CLP : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 N° CAS : numéro du Chemical Abstract Service
 Numéro CE : numéro de la Communauté européenne
 ETA: estimation de la toxicité aiguë (ATE)
 Facteur M : facteur de multiplication
 EINECS : Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
 ASTM: organisme d'élaboration de normes (ASTM International)
 DL50 : dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne)
 CL50 : concentration létale pour 50% d'une population test
 CE50 : concentration d'effet pour 50%
 CEb50 : concentration efficace médiane pour la biomasse
 CER50 : concentration induisant un effet sur le taux de croissance de 50 % de la population
 CSEO : concentration sans effet observé (No Observed Effect Concentration, NOEC)
 NOELR: taux de charge sans effet observé
 OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
 EPA: L'Agence de protection de l'environnement des États-Unis
 Log Pow, Kow : coefficient de partage (n-octanol/eau)
 FBC : facteur de bioconcentration
 ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
 ATE: Acute toxicity estimate values (ETA) Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
 STOT SE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 2
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Données modifiées par rapport à la version précédente -